

déi Lénk

Marc Baum
Député

Luxembourg, le 2 juillet 2026

Concerne : Question parlementaire relative au recours par Indorama à certains dispositifs prévus dans le Code du travail.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail.

La société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A., spécialisée dans la fabrication de fils, cordons et tissus techniques pour l'industrie du caoutchouc et implantée à Steinfort depuis 1965, a annoncé le 30 juin 2026 la fermeture intégrale de son site de production et l'ouverture d'une procédure de licenciement collectif. Cette décision fait suite à la fermeture, quelques mois plus tôt, du site français de Longlaville, qui fournissait les produits intermédiaires nécessaires à l'activité du site luxembourgeois. Environ 100 salarié.e.s du site en question risquent donc de perdre leur emploi.

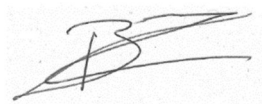
Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail :

1. Monsieur le Ministre peut-il nous communiquer le nombre total de salariés d'Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. inscrits au chômage partiel depuis 2006 ?
2. Monsieur le Ministre peut-il ensuite nous communiquer les montants, ventilés par année, dépensés par le Fonds pour l'Emploi pour le versement des indemnités de chômage partiel des employés de la société depuis 2006 (cote d'application de l'échelle mobile des salaires de 992,24 points) ?
3. Dans combien de cas depuis 2006 la société d'Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. a-t-elle fait usage des différentes formes de préretraite ?
4. Monsieur le Ministre peut-il nous communiquer les montants, ventilés par année, des dépenses effectuées par le Fonds pour l'Emploi depuis 2006 pour prendre en charge les indemnités de préretraite versées à des employés d'Indorama Ventures Mobility

Luxembourg S.A. (cote d'application de l'*échelle mobile des salaires* de 992,24 points)
?

5. Existe-t-il d'autres régimes d'aides relevant de la responsabilité de vos services auxquels d'Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. a eu recours ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il nous fournir les montants des dépenses effectuées pour chacun de ces régimes ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc Baum', written in a cursive style.

Marc Baum
Député